

Propos sur la conception architecturale d'un CDI...

Bernard Joly
Architecte

Des professeurs, documentalistes de surcroît, qui donnent la parole à un architecte, c'est assez rare pour ne pas se refuser ! On ne peut pas dire que la relation entre les deux corporations que nous représentons soient paisibles et je me réjouis de pouvoir présenter, ici, un message qui pourrait rapprocher nos deux métiers, au service des apprenants ! Je me refuse d'autant moins à cette communication que j'ai été longtemps dans la mouvance des enseignants et que je n'ai, pour autant, pas ressenti nos désaccords comme stériles !

Dans le cadre de mes activités de concepteur et réalisateur, j'ai participé à la construction, à la rénovation et à l'extension de six lycées ou collèges, dont quatre comportaient un espace de documentation à y intégrer. Si ce lieu particulier fut traité avec la même réflexion que les autres, il suscite des attentions particulières, et donc différentes, d'une salle d'enseignement banalisée : j'y reviendrai.

Dessine-moi... un espoir !

Notre mental est inévitablement influencé par notre environnement, que ce dernier soit sociétal, climatique, paysagé ou bâti. Quand cet environnement est positif ou favorable à la quiétude, les dispositions liées à la réflexion, à la concentration, à l'écoute, à l'acquisition de données, plus ou moins captivantes, s'en trouvent augmentées.

Qu'est ce qui fait un environnement positif ? Si ce n'est la paix qu'il inspire, la sensation de liberté et à la fois de responsabilité qu'il dégage, ainsi que la grâce qu'il appelle en nous... !

Concernant l'espace bâti mis à la disposition de professeurs dans le cadre de l'exercice de leur mission d'enseignement et d'éducation, il nous appartient, en tant que concepteur de cet espace, de donner aux caractéristiques du lieu

ces attentes inconscientes, parce que si rarement exprimées, si rarement satisfaites. Exigeante, mais captivante mission aussi que la nôtre !

Alors, comment dessiner cet espoir ?

L'architecte, un chef d'orchestre ?

Au préalable, il me paraît nécessaire de préciser le rôle de l'architecte dans le cadre de la réalisation d'un bâtiment public d'enseignement.

Une fois désigné comme lauréat du concours d'architecture, lancé spécifiquement pour l'ouvrage en question, il est mandaté par son Maître de l'Ouvrage (un Conseil Régional, un Conseil Général, une Mairie,...)

Dans le cadre du concours, il s'est conformé à un programme ou cahier des charges, lequel est préalablement établi par une équipe spécialement mise en place, à partir des données fournies par le rectorat, le chef d'établissement (et son équipe d'enseignants, s'il la connaît), les membres du Conseil Régional ou Général chargés des constructions scolaires.

La mise au point du projet comporte plusieurs phases de conception, validées les unes après les autres après consultation des personnes ayant participé au programme.

La conception du projet terminée, celui-ci est soumis à la consultation des entreprises du bâtiment, pour ensuite passer avec elles des marchés de travaux. Les fondations peuvent alors être coulées, après parfois deux ou trois années de réflexion !! Il faudra encore attendre une ou deux années avant la fin du projet et son ouverture au public.

Tout cela pour préciser que si l'architecte agit comme un chef d'orchestre dans sa propre équipe, il a également à tenir compte précisément des exigences de tous les organismes concernés par l'élaboration de cet établisse-

ment et, de surcroît, dans le respect des normes et règlements en vigueur, qu'il lui appartient de rappeler et d'observer scrupuleusement. Il n'est pas donc seul maître à bord, ni isolé dans l'acte de construire. Nonobstant, sa finalité consistant à réaliser un bâtiment seyant, nantie de ces contraintes, n'en demeure pas moins un exercice passionnant.

Un CDI carrefour de sensations

Le CDI n'a pas une place neutre dans un établissement scolaire. Sa fonction en fait nécessairement un carrefour, une zone, à la fois d'apprentissages, de rencontre et de recherche isolée, d'enrichissement, à la fois personnel et collectif. Il ne peut être un « cul-de-sac », une voie sans issue ; il est forcément lisible et visible depuis le cœur de l'établissement que constitue l'agora, le hall, l'atrium du bâtiment, dans la mesure où ces lieux sont ceux de la rencontre, du croisement, du transit des élèves. Son emplacement sera en lui-même un appel à proximité des flux les plus importants. En conséquence, il doit être en lien direct avec le cœur du bâtiment.



Vue du CDI du lycée Tabarly aux Sables d'Olonne (85) avant l'installation du mobilier.

Quelles sensations doivent être ressenties par l'entrant dans cet espace particulier qu'est le CDI ?

La sensation de paix ou de sérénité apportée par :

- une température tempérée, elle-même apportée par la protection des façades du soleil trop éblouissant et calorifique,
- un renouvellement de l'air régulier, de sorte à éviter toute sensation d'air irrespirable,

- un traitement acoustique de l'ensemble du volume, de sorte qu'une émission de bruit localisée ne se répercute pas sur tout l'espace, des couleurs lumineuses, réfléchissantes sans être éblouissantes, contrariées ponctuellement pour animer l'espace et faire jouer entre eux les volumes créés,
- des volumes suffisamment hauts pour éliminer la sensation désagréable d'écrasement, tout en restant dans la relativité de la taille humaine, en hauteur et profondeur, de sorte à se sentir « comme chez soi ».

La sensation de liberté (toujours relative) est apportée par :

- la création d'un espace ouvert sur l'extérieur, largement vitré, tendant à faire rentrer le dehors dedans, à imprégner l'espace intérieur, sans toutefois en subir les caprices (froid, pluie, vent...),
- la sensation, de facto, de ne pas être enfermé, d'être volontairement dans ce lieu.

La sensation de responsabilité individuelle est apportée par :

- le respect induit par l'organisation des lieux,
- l'offre de savoirs ainsi consciencieusement mise en place,
- le traitement esthétique des parois, des mobiliers incitant au respect des lieux.

La sensation de grâce découle de l'alchimie et de la réussite de ces trois précédentes recherches. Elle est, bien sûr, subjective et différemment ressentie et exprimée, suivant l'« Histoire » de chaque utilisateur. La réussite de cet espace n'est jamais une compétition gagnée d'avance, mais penser le lieu en fonction des réflexions énoncées ci-dessus nourrit de vrais espoirs de réussite.



Le CDI après l'installation du mobilier.

L'espace de documentation et d'information d'un lycée ou d'un collège est sans doute plus propice à la réussite attendue et décrite ci-dessus, dans la mesure où l'élève y est moins contraint à une attitude passive. Pour autant, étant dans une recherche d'acquisition intellectuelle, il a besoin d'une complicité, insensible mais toutefois effective, avec le lieu pour s'imprégner au mieux des savoirs recherchés.

Aménager un espace complice



Une fois le volume créé, les agencements des mobiliers nécessaires et indispensables ont un impact fort sur le vécu ultérieur projeté. Pour que chacun vive bien dans ce lieu dont le mobilier est souvent défini et fixé par le concepteur, le professeur documentaliste doit y avoir une position naturellement dominante, offrant une vision globale de son lieu, et en même temps le contrôle discret des entrées et sorties des élèves et autres personnes. Sachant qu'il peut ou doit souvent œuvrer seul dans son espace, la disposition des racks de présentation des documents ne doit pas laisser de zone isolée.

Même si l'architecte ne participe pas habituellement à l'installation des mobiliers, il doit en avoir prévu un agencement possible répondant aux attentes implicites énoncées ci-dessus. Il peut également, le cas échéant, participer à cette mise en place, en coordination amiable avec le professeur documentaliste, afin de donner au lieu la forme et l'organisation

finales attendues. La disposition de ceux-ci, les uns vis à vis des autres, leur agencement dans l'ensemble de la pièce doivent être une invitation particulière à l'utilisation spécifique des différents espaces.

Leur orientation en fonction de la lumière naturelle, et aussi artificielle, importe pour ne pas générer de zones d'ombre déplaisantes. Leur teinte, leur taille doivent être en harmonie avec celles de l'espace qui les accueille. Ce n'est pas toujours chose aisée, compte tenu de la confrontation (ou non-concertation) des décideurs en la matière (les services des Conseils Régionaux ou Généraux ne communiquent pas toujours ensemble).

L'empreinte d'un lieu

J'ai eu souvent l'opportunité de rencontrer, après coup, les usagers des bâtiments d'enseignement que j'avais initiés et à la construction desquels j'avais participé. Je fus très souvent satisfait du constat fait par eux de l'empreinte positive des lieux sur les attitudes des élèves, donc sur leurs caractères. Concernant l'impact sur les professeurs et les adultes, il est moins souvent visible ou/et exprimé, mais difficile de ne pas le prendre en compte, si déjà, les élèves bénéficient de la positivité des lieux.

Il ne m'a pas été proposé d'entendre plus particulièrement la réaction du vécu d'un professeur documentaliste, mais cela ne saurait tarder, car je suis chargé de l'agrandissement d'un CDI dans un établissement construit voilà douze ans.

Je n'ai pas cherché à ce que ce message soit séducteur d'un métier qui reste exercé de manière très diverse. Les utilisateurs de ces espaces particuliers doivent aussi intégrer qu'il est, ô combien, difficile d'imaginer un lieu, sans en être soi-même un « sachant » de son utilisation. C'est à chaque fois un pari nouveau, dans la mesure où l'architecte digne de cette qualité, ne construit que des prototypes les uns après les autres et jamais des bâtiments en série.

Je n'ai exprimé ici que le ressenti de ma vision responsable de l'action professionnelle menée.